



Concours de fin de saisons 2017 - 2018

Règlement du concours de photographies du Photo-Club-Nantais

I. Participants

Le concours est ouvert à tous les membres du Photo-Club-Nantais (à jour de leur cotisation pour l'année 2017/2018).

II. Thème

"Invisible" (à prendre dans un sens plus large que le thème de la QPN 2017 / 2018)

III. Catégories

Le concours porte sur 2 catégories d'images :

A : Photo Unique «Couleur ou Noir et Blanc », épreuves sans lien entre elles

B : Séries « Couleur ou Noir et Blanc », épreuves présentant un ensemble cohérent

Une épreuve (couleur ou noir et blanc) ne peut être inscrite qu'à une seule section. Les photos doivent être récentes, non présentées au préalable dans un concours ou une expo.

IV. Participation

Chaque adhérent peut participer à l'ensemble des sections.

Pour la catégorie A (épreuve sans lien entre elles) : Maximum 5 épreuves.

Pour la catégorie B (séries) : 3 à 5 épreuves par série et 2 séries maximum.

V. Présentation des épreuves

Les photos seront des tirages papiers. Le format des épreuves reste libre mais elles sont toutes montées sur un support rigide de 30x40. Les photos qui ne rentreront pas dans le format seront éliminées. (Pas de carton plume, pas de photo sans support rigide).

Toutes les épreuves doivent comporter au dos, en haut et à gauche :

✓ Le N° de la carte d'adhérent au PCN

✓ La catégorie (A ou B)

✓ Pour les séries la catégorie doit être suivi du numéro d'ordre de présentation (B 1/4, B 2/4, etc...)

✓ Un titre court, de l'épreuve ou de la série, est obligatoire. Les photos nommées « Sans titre » ne seront pas acceptées.

Joindre obligatoirement le bordereau récapitulatif. Toute épreuve ou série dont l'identification n'est pas complète ne sera pas prise en compte pour le concours.

VI. Dates

Les épreuves doivent être déposées au plus tard lors de la séance du lundi 14 mai 2018.

Le jugement aura lieu dans les locaux du club le samedi 26 mai 2018.

L'annonce des résultats du concours et la remise des prix seront effectuées lors de la séance du lundi 4 juin 2018.

VII. Prix

Un prix sera attribué aux cinq premiers gagnants de chaque catégorie.

Un prix spécial du jury sera attribué : prix "coup de cœur". Il ne peut pas être attribué à la même personne deux années de suite.

VIII. Jury

Le jugement des épreuves est anonyme et effectué par trois personnes du monde de la photo ou des arts plastiques.

Dans la mesure du possible, le jury du concours est indépendant du Photo Club Nantais. Au cas où ce serait nécessaire, un adhérent du PCN peut faire partie du jury à la condition qu'il ne participe pas au concours.

Chaque adhérent est invité à assister au jugement des photos, mais en aucun cas, ne doit influencer le jury.

Toute participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.